

Ecole Elémentaire Danielle Germond
Rue Jean Giono
13111 COUDOUX
Tél : 04 42 52 00 99

CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2009

Ordre du jour :

Organisation pédagogique et vie scolaire :

- 1 – Vote du règlement intérieur
- 2 – Avis du Conseil quant à l'exclusion d'un élève
- 3 – Les intervenants : allemand, EPS, musique
- 4 – Classes transplantées : neige + chevalerie + cirque
- 5 – Jardins de l'école
- 6 – Sorties scolaires réalisées et envisagées
- 7 – Playblick (interventions, spectacle)

Budget et financement :

- 1 – Financement des classes transplantées
- 2 – Nettoyage : améliorations
- 3 – Travaux réalisés et prévus
- 4 – Clôture : jardin et cour
- 5 – Problèmes de clefs
- 6 – Hygiène et grippe A

Déroulement du Conseil :

30 personnes étaient présentes à ce conseil :

La Directrice : Catherine HOAREAU,

Les Institutrices : Hélène MARTINI, Christine MARTINI, Sandra PAOLI,
Nathalie PESQUIE, Anne MUSTEL, Eve CABITEN,
Prisca LEZAUD, Valérie NOLOT, Sophie RIGAL,

Les Instituteurs : Joël JAVON, Vincent RICAUVY, Jérôme RICARD,

Représentants titulaire de la PEEP : Sophie MASSEGLIA, Audrey CONTE,
Sophie BRIOIST, Bernard BAZIN, Valérie BATAULT,

Représentants suppléants de la PEEP : Véronique DUMONT,

Représentants titulaire de la FCPE : Delphine DILLY, Nicolas BERUTTO,
Martine PICCO, Michaël DEBRET, Angélique DUPREZ,
Lydie CHANDELIER,

Représentants suppléants de la FCPE : Marthe STEFANINI, Rose-Marie BEDDOU,

Représentant de la Mairie de COUDOUX : Laurent MANIFACIER,

La Psychologue scolaire : Béatrice CHALLET,

Représentante de DDEN : Michèle MARCHETTO.

Organisation pédagogique et vie scolaire :

1) Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école élémentaire est voté et reconduit, avec une modification à apporter concernant les goûters : ne sont autorisés que les fruits et les compotes à boire. (Cela ne concerne pas les goûters de la garderie du soir).

2) Avis du Conseil quant à l'exclusion d'un élève :

La directrice Mme Hoareau explique aux parents présents les problèmes rencontrés avec l'élève de CM1 ■■■■■■ ■■■■■■■■■■ (insultes envers ses pairs et les enseignants, menaces verbales et physiques, mise en danger des autres élèves de l'école vis-à-vis de son comportement violent).

Les autres enseignants concernés (Mme Mustel, Mme Lezaud, Mr Ricard) prennent la parole pour ajouter leur vécu avec cet élève (menaces avec la règle et un objet métallique, insultes verbales et gestuelles aggravées).

Les parents de l'élève ont été vus, une équipe éducative avait été constituée dans l'urgence, la psychologue scolaire l'a vu en début d'année et a pu constater que cet enfant sait se comporter correctement.

Une demande a été faite pour que cet élève intègre un Institut spécialisé mais la liste d'attente est longue et personne ne sait combien de temps cela peut prendre.

La Directrice demande aux présents de voter dès le début de la séance (et non à la fin de la séance) un avis sur l'exclusion de cet élève.

La FCPE rappelle qu'elle a demandé à maintes reprises que cette question soit traitée au préalable lors d'une réunion hors CE avec tous les acteurs concernés afin de pouvoir émettre un avis en toute connaissance de cause et aider à trouver des solutions.

Cette demande lui a été refusée. Elle s'abstient donc en majorité considérant avoir ni les éléments complets pour se prononcer, ni le recul d'une position réfléchie du fait de cette demande d'avis sans concertation préalable. La FCPE souligne qu'il ne s'agit nullement de remettre en cause ni le choix de l'équipe éducative, ni le travail des enseignants auprès de cet enfant. Mais, il lui semble difficile de se prononcer sur l'exclusion d'un enfant en difficulté sociale et familiale sans en avoir étudié les suites et conséquences.

Les deux Associations soulèvent le problème de la non compétence des parents élus face à cette demande d'avis, ce qui conduit certains à s'abstenir; considérant n'avoir pas assez d'éléments pour se prononcer.

La FCPE pose la question sur la période transitoire dans l'attente du remplacement de cet enfant.

Que fait-on en attendant ? Continue-t-on les mêmes schémas ?

Résultat du vote quant à l'exclusion de ■■■■■■ ■■■■■■ ■■■■■■ :

Pour	18
Contre	0
Abstention	9
Sans droit de vote (DDEN)	1

L'Inspectrice tranchera après avoir pris connaissance de ces résultats.

3) Les intervenants :

Mademoiselle Monica STREHLE, intervenante en allemand, a commencé les cours juste avant les vacances de la Toussaint : 28 élèves ont choisi cette langue.

Monsieur Olivier FERRA, intervenant en EPS, travaille dans l'école du lundi au jeudi.

L'intervenante en musique, Madame Laure KLING-SLIMI, est de nouveau présente dans l'établissement le vendredi. Ne pouvant donc pas se partager entre toutes les classes ce jour-là, ses interventions se répartissent par trimestre.

4) Les classes transplantées :

- **Classes de neige** : CE1 de Mme Cabiten
CE2 de Mme Hoareau
CM1 de Mme Bourgeonnier
CM2 de Mme Lezaud
- **Classes de montagne et cirque** : CP de Mme Martini
CP/CE1 de Mme Paoli
- **Classe de chevalerie** : CM1 de Mme Pesquier

5) Activités jardin :

Cette activité est un franc succès.

Aucun problème en ce qui concerne les intervenantes, tout se déroule très bien.

6) Sorties scolaires :

CP/CE1 de Mme Paoli : Théâtre du Jeu de Paume, piscine.

CM1 de Mme Pesquier : Musée Granet.

CE2 de Mme Manson/ Mme Rigal et CP/CE1 de Mr Ricavy : Musée de la Préhistoire de Quinson

CM1 de Mme Pesquier, CM1/CM2 de Mr Ricard et les CM2 de Mme Martini et Mme Lezaud : Visite de l'exposition des anciens combattants sur l'armistice du 11 novembre.

7) Playblick :

Chaque classe a reçu trois interventions de musique pour travailler l'accompagnement sonore d'un spectacle nommé Playblick, financé par la commune dans le cadre de la CPA, qui aura lieu dans la salle des fêtes de Coudoux début décembre.

Ce spectacle, basé sur les différentes percussions connues à travers le monde, accueillera de manière différée toutes les classes de l'école.

8) A.V.V.E.C :

Les élèves de CP et CE1 chanteront le 18 décembre 2009 pour les « anciens » du village. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'association A.V.V.E.C.

Budget et financement :

1) Financement des classes transplantées

Pour aider à la mise en place de ces classes, des événements divers ont été organisés, comme une kermesse et la vente de porte-clefs.

La mairie apporte une subvention totale de 3000 €.

Malgré cela, le coût moyen de départ en classe transplantée pour un élève s'élève environ à 250 €.

Le problème se pose en plus pour certains parents qui ont deux enfants dans deux classes qui partent cette année. Le coût s'en voit augmenté.

Les enseignants ne veulent pas non plus passer l'année à vendre des objets pour réduire les frais, et les parents d'associations vont voir ce qu'ils peuvent faire pour aider les familles qui en auront le plus besoin.

La FCPE demande à être mise en contact avec les personnes concernées afin de les aider au mieux.

Les enseignants demandent l'utilisation des bénéfices des opérations torchons, voir cabas.

La FCPE refuse et rappelle que les bénéfices des opérations torchons doivent être utilisés pour la totalité du groupe scolaire.

La FCPE souhaite que les achats concernant l'opération torchons de l'an passé soient réalisés (matériel scientifique).

Les enseignants sollicitent l'aide des deux associations pour les aider à récolter des fonds.

La FCPE se prononce favorablement pour toute opération extra-scolaire type kermesse, loto, soirée ou autre dont l'objectif est fixé initialement et dont la thématique est partagée par tous.

La PEEP est disponible pour soutenir toute initiative émanant de l'équipe pédagogique visant à financer ces classes.

Sinon, la solution retenue est de réduire le nombre de classes partantes.

Il est décidé qu'un sondage sera rapidement réalisé auprès des familles ayant plusieurs enfants concernés par les classes transplantées.

Il est rappelé que la CPA propose des voyages de classes largement subventionnés. La Directrice s'engage à étudier, pour éventuellement les utiliser l'an prochain, si ces voyages rentrent dans le cadre d'un projet de classe.

2) Nettoyage : améliorations

De nets progrès sont remarqués dans l'école concernant le ménage des locaux. Un suivi régulier a été mis en place entre la Mairie, l'école et la Société ONET.

3) Travaux réalisés et prévus :

Deux sèche-mains ont été posés (un dans chaque toilette), mais cela reste insuffisant. Les toilettes des garçons sont aux normes, contrairement à celles des filles. En effet, il manquerait 6 toilettes supplémentaires.

4) Clôture : jardin et cour

La clôture du jardin a été refaite suite à des détériorations. Monsieur MANIFACIER L. note qu'il s'agit de la deuxième réfection du grillage; il n'y en aura pas de troisième car cela coûte très cher. La détérioration du grillage étant dûe aux enfants se jetant dessus.

Monsieur MANIFACIER demande à ce que la surveillance soit accrue afin d'éviter ces dégradations onéreuses.

Si cela se reproduisait, un mur serait mis en place (beaucoup moins esthétique, mais plus solide car moins élastique).

Il a été pris note du non-fonctionnement de l'interphone.

Les tableaux des classes ont été rabaissés suite à l'enlèvement des estrades.

Une boîte aux lettres a été rajoutée (association de parents) ainsi qu'un panneau d'affichage.

Une fuite importante du toit a été réparée.

La fin des travaux du bâtiment surplombant l'école, prévue fin décembre, mettra à disposition 4 nouvelles classes qui devrait être allouées à l'école élémentaire.

La Directrice clôture la séance à 20h30.

***Représentant titulaire
F. C. P. E.***

***Représentant titulaire
P. E. E. P.***

***La Directrice
Cathy HOAREAU***